
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Grenoble, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Grenoble, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 626;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29893_t1_0626_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

justice, de moralité qui honorent l'homme et lui rappellent sa dignité, peut-il être détruit par des conjurations ourdies par le crime, et l'écu-me de l'espèce humaine ? La divinité ne protège-t-elle pas une nation qui ne veut l'honorer que par la probité, la justice, l'humanité, l'amour du travail, des mœurs, des lois, de la patrie, de la liberté et de l'égalité ? voilà les sacrifices, les prières dignes d'elle ; un cœur droit, une âme pure sont son plus beau temple ; c'est là où elle se plaît à contempler son ouvrage ; ce sont les principes d'un gouvernement qu'elle aime et qu'elle protège. Scélérats insensés ! qui frémissez au seul nom de vertu, voyez, admirez l'ordre, l'harmonie de l'univers, contemplez la nature, ses lois dictées par la justice éternelle, ses merveilles opérées par la sagesse incréée comme tout ce qu'elle produit, se coordonner au bien général ; descendez ensuite jusques dans votre conscience, vous qui déchirez les entrailles de votre patrie ; vous qui voulez l'ensanglanter ; vous qui, détestant les vertus qui font votre honte, parce que vous ne les avez jamais pratiquées, ne fondez votre bonheur et votre existence que sur l'espoir des tyrans, sur leurs crimes et les vôtres ; jugez-vous, et si vous êtes de bonne foi, vous direz que le bonheur ne consiste que dans l'amour et la pratique du bien, dans le sacrifice de soi-même pour sa chère patrie, dans cet amour tendre pour tous les hommes, qui, faibles comme vous, et formés égaux par la nature, doivent être unis comme des frères, des amis, et travailler de concert au bien général.

Tels sont, Législateurs, nos sentiments ; ils nous engagent à vous prier qu'à l'avenir un ruban tricolore avec la médaille de la loi et le bonnet de la liberté, soient notre seul costume, et non la décoration trop pompeuse des temps monarchiques. Des juges du peuple doivent avoir sa simplicité ; ils ramènent à cette austérité, qui garantit les mœurs. L'accueil que vous avez fait à la pétition du tribunal du 2^e arrondissement de Paris, nous fait espérer le même succès, puisque les mêmes motifs l'inspirent. »

5

L'agent national provisoire du district de Grenoble annonce à la Convention, que 2,088 articles des biens d'émigrés, estimés 3,181,923 liv., ont été vendus 10,620,060 liv., ce qui fait une augmentation de 7,438,137 liv., sur le montant de l'estimation.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux. (1)

6

L'administration du district et le comité de surveillance de la commune de Fréjus remercient la Convention nationale du nouveau bienfait qu'elle vient de faire au peuple par

son décret du 8 ventôse, concernant les personnes suspectes et les patriotes opprimés et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1)

[Fréjus, 22 vent. II. Le distr. à la Conv.] (2).

« Représentants des Français,

Depuis longtemps les patriotes attendaient le décret que vous avez rendu le 8 ventôse sur les personnes incarcérées. Il ne fallait rien moins que les mesures qui y sont prescrites pour détruire l'influence et les machinations perfides des ennemis de la Révolution ; vous venez de leur enlever le seul moyen qui leur restait, celui de corrompre par des largesses ceux qu'ils ne pouvaient plus entraîner par leur exemple ou leurs discours. Oui, Législateurs, nous avons connu de ces détenus, se servir de leurs biens pour se faire des partisans, même dans les Comités de surveillance ; nous venons de déjouer leurs complots perfides en faisant séquestrer de suite tous leurs biens. L'intérêt de la République l'exigeait, le vœu des amis de la liberté se trouve rempli, et toute dilapidation cesse sur des biens désormais destinés à secourir les malheureux et à récompenser les défenseurs de la patrie.

Continuez, braves Montagnards, de mériter la reconnaissance des sans-culottes, en écrasant tous les ennemis de la Révolution et ne quittez votre poste qu'après avoir entièrement assuré le bonheur du peuple. S. et F. »

SIMOND, DOZE, ROLLAND, RAIMOND, ROQUE, CHARLES, MARCHIS, REIBAUD, ABEILLE, MANOUX, COUCERDAUX.

[Fréjus, 22 vent. II. Le C. révol. à la Conv.]

« Citoyens représentants,

Le peuple que vous représentez vient de recevoir un nouveau gage des bienfaits de la Révolution dont vous êtes les organes ; c'est le décret du 8 de ce mois sur les personnes suspectes, et pour les patriotes opprimés, décret qui renferme autant de sagesse, que de vertu de morale, que de patriotisme. L'affermissement de la République commandait impérieusement ce grand acte de justice, vous qui sans cesse veillez à nous alimenter de tout ce qui peut contribuer à notre liberté, vous vous êtes empressés à faire parvenir par courrier extraordinaire ce décret bienfaisant. Continuez, Législateurs, d'affermir le courage des républicains qui ne cessent de vous estimer ; la République est entre vos mains, les destinées d'un grand peuple vous appartiennent, vous avez su braver les orages, résistez aux poignards de tant de faction libéricides. Du haut de la Montagne, vous avez écrasé l'hydre fédéraliste.

C'est à vous que ce dépôt précieux est confié ; les nations futures béniront vos travaux ; les sans-culottes composant le Comité de surveillance ou révolutionnaire de la commune de Fréjus vous invitent à rester à votre poste, jusqu'à la paix et jusqu'à ce que la République ait fait justice de tous les tyrans couronnés qui

(1) P.V., XXXV, 252. B⁴ⁿ, 27 germ. (suppl⁴) ; M.U., XXXVIII, 443 ; C. Eg., n^o 607, p. 130 ; Débats, n^o 577, p. 487.

(1) P.V., XXXV, 253. B⁴ⁿ, 28 germ.

(2) C 298, pl. 1043, p. 19, 20 ; Audit. nat., n^o 572, p. 1 ; Rép., n^o 120.